

Étranger 21

Afrique du Sud/Refus d'arrêter el-Béchir Pretoria a manqué à ses obligations

AFP
La Haye/Pays-Bas

Jugement de la CPI qui a toutefois refusé de renvoyer l'affaire devant le Conseil de sécurité de l'Onu.

LA Cour pénale internationale (CPI) a jugé hier que l'Afrique du Sud avait manqué à ses obligations en n'arrêtant pas sur son sol en juin 2015 le président soudanais Omar el-Béchir, poursuivi pour génocide au Darfour.

"La chambre conclut que (...) l'Afrique du Sud n'a pas respecté la requête de la Cour d'arrêter et de remettre Omar el-Béchir", a déclaré le juge Cuno Tarfusser, "empêchant ainsi la Cour d'exercer ses fonctions (...) en lien avec les procédures criminelles instituées contre" le président soudanais.

Les juges ont toutefois refusé de renvoyer l'affaire devant le Conseil de sécurité de l'Onu, qui avait saisi en 2005 la CPI au sujet de la situation au Darfour, ni devant l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome, traité fondateur de la Cour basée à La Haye. La procureure de la CPI Fatou Bensouda peut maintenant décider ou non de faire appel de cette décision.

Jamais inquiété jusqu'à présent, Omar el-Béchir est visé par deux mandats d'arrêt internationaux



Photo : AFP

Le refus d'arrêter sur son sol en juin 2015 le président soudanais Omar el-Béchir vaut à l'Afrique du Sud de se faire taper sur les doigts par la CPI.

émis par la CPI en 2009 et 2010 pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis au Darfour, province de l'ouest du Soudan en proie depuis 2003 à une guerre civile qui a fait 330 000 morts, selon l'ONU. Une âpre bataille judiciaire sévit entre Pretoria et la CPI depuis qu'à la mi-juin 2015, les autorités sud-africaines ont laissé Omar el-Béchir rentrer chez lui après sa participation à un sommet de l'Union africaine à Johannesburg.

En permettant à son avion de décoller d'une base militaire, le gouvernement, qui avait l'occasion de l'arrêter, "a choisi de ne pas le faire", avait affirmé l'accusation en avril devant la CPI. Or, selon les avocats de Pretoria, "il n'est et n'était pas du devoir de l'Afrique du Sud, aux termes du droit

international, d'arrêter le chef en exercice d'un Etat non membre (de la Cour) comme M. Béchir".

Selon les experts, cette décision "est fondamentale pour l'exécution future" des demandes de la CPI, avait déclaré Carsten Stahn, professeur de droit international en criminologie à l'Université de Leiden.

La CPI envoie ainsi "l'important message que les Etats ne peuvent pas négocier (leurs) obligations en droit avec la Cour", avait dit à l'AFP Carsten Stahn, professeur de droit international en criminologie à l'Université de Leiden.

Le président sud-africain Jacob Zuma a réitéré la semaine dernière les intentions de Pretoria de se retirer de la CPI, bien qu'en février la justice sud-africaine avait ordonné au gouvernement de revenir sur cette décision.

Mali/Conflit

Affrontements meurtriers entre signataires de l'accord de paix

AFP
Bamako/Mali

Bilan : trois morts dans le nord-est.

DES affrontements entres groupes armés signataires de l'accord de paix au Mali ont fait trois morts hier dans le nord-est du pays, a-t-on appris de source de sécurité étrangère dans la région de Kidal.

La Mission de l'Onu au Mali (Minusma) a condamné dans un communiqué des "violations continues et accrues du cessez-le-feu par les deux mouvements signataires de l'accord" de mai-juin 2015, les groupes armés pro-gouvernementaux réunis au sein de la "Plate-forme" et la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA, ex-rébellion à dominante touareg). La Minusma dénonce notamment "les affrontements armés en cours au sud d'Aguelhok", sans fournir de bilan. "Au moins trois personnes

ont été tuées jeudi lors d'affrontements entre la Plate-forme et la Coordination des mouvements de l'Azawad", a déclaré à l'AFP la source de sécurité étrangère sous le couvert de l'anonymat.

Une source proche de la CMA a affirmé que c'est un groupe "dont la Plate-forme s'est désolidarisée qui a attaqué une position de la CMA, et la CMA a riposté, tuant plusieurs personnes parmi les assaillants".

Aucun responsable de la Plate-forme n'a pu être joint dans l'immédiat pour donner la version des groupes pro-gouvernementaux.

"Il s'agit de violations de l'accord de paix et des résolutions du Conseil de sécurité", souligne le chef de la Minusma, Mahamat Saleh Annadif, cité dans le communiqué, agitant de nouveau la menace de sanctions de l'Onu contre leurs auteurs.

En cas de persistance, ces actes risquent "de saper la confiance des Maliennes et Maliens et de la commu-

nauté internationale tout entière en la bonne foi des mouvements signataires en tant que partenaires sérieux et crédibles dans la quête du Mali pour une paix durable", prévient-il.

Le nord du Mali était tombé en mars-avril 2012 sous la coupe de groupes jihadistes liés à Al-Qaïda à la faveur de la déroute de l'armée face à la rébellion, d'abord alliée à ces groupes qui l'ont ensuite évincée.

Ces groupes armés en ont été en grande partie chassés à la suite du lancement en 2013, à l'initiative de la France, d'une intervention militaire internationale, qui se poursuit actuellement.

Mais des zones entières échappent encore au contrôle des forces maliennes et étrangères, régulièrement visées par des attaques meurtrières, malgré l'accord de paix censé isoler définitivement les jihadistes mais dont l'application enregistre de nombreux et importants retards.

Din Sortir
Restaurants • Salons de Thé • Boîtes de nuit...



Menu du jour 12 000
1 entrée + 1 plat + 1 dessert

Vendredi
Mix grill et Orchestre

- 27 000 adultes
- 17 000 enfants

Dimanche
Formule petit déjeuner 10 000

Buffet Familial :

- 27 000 adultes
- 17 000 enfants

Tél. : 07 17 17 77 - 05 08 88 88

Election Miss CASINO CROISETTE 4ème Edition
3 Millions à gagner en espèces et une plute de cadeaux !
2ème selection de 3 candidates
JEUDI 13 JUILLET
à partir de 21h30
C'est le public qui décide !
Pour participer au casting une seule condition : avoir plus de 18ans
INSCRIPTIONS OUVERTES sur place tous les jours à partir de 18h
VERY BY FAMILLE CASTEL PHARMASHOP Galerie de Mbolé azur

Magnolia
Café, Restaurant et Pizzeria

Tél: 01.74.27.20
02.52.62.64

Situé à Oloumi dans la Galerie XANADOU (avant Uncle Sam)

Le Fort de l'Eau
NOUVEAU LOOK !!
BAR Ambiance
RESTAURANT
PIZZA au feu de bois
Le Fort de l'Eau
Ouvert tous les jours de 7h30 à 24h00
TEL. : 07 38 83 21 - 06 75 49 45

POUR VOS PUBLICITÉS



Contacts :

Tél : 04 10 03 91
07 17 34 20